

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DU LOIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAÎNOU**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an DEUX MIL VINGT-SIX, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur PÉPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 23 septembre 2026

Etaient présents

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier,
BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denyse, CLÉMENT Sylvie,
FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE
Christelle, JOUSSET Laëtitia, BLEE Cédric, GROENINCK Laurence, GREZANLE
Aurélie, SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick,
GALLIER François, GALLO Maxime, MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy.

Absents représentés

Isabelle RENIMEL a donné pouvoir à Olivier AMPE.
Sylvie CLÉMENT a donné pouvoir à Aymeric PÉPION

Absents

Secrétaire de séance : Jacqueline FOUCAULT

**Délibération n° 2026/80 – DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET ET LE PLAN DE
FINANCEMENT ET AUTORISANT LE MAIRE À SOLLICITER UNE SUBVENTION
EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER DU GAL FORÊT
D'ORLÉANS-LOIRE-SOLOGNE**

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.731-2 du Code de la Sécurité Intérieure ;

Considérant la possibilité des aides apportées par la Région, notamment dans le cadre du programme
LEADER du PETR.



Considérant que dans le cadre du projet de création d'un verger communal de Leeuw, la collectivité peut solliciter une subvention, à hauteur de travaux, auprès de l'Europe au titre du programme LEADER.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 045-214503278-20260928-2026_82-DE

Travaux qui consistent à la création d'un verger communal d'environ 150 arbres fruitiers (Pommiers, Poiriers, Pruniers, Cerisiers,...) La plantation de **150 arbres fruitiers** permettra de végétaliser durablement cet espace et de créer un véritable **îlot de fraîcheur de proximité**. La présence de la végétation et des arbres contribuera à apporter de l'ombrage et à améliorer le confort thermique du site lors des périodes de fortes chaleurs, de plus le site est mitoyen du collège et nous pourrons répondre au projet « de classe biodiversité » du collège de la commune. Nos écoles élémentaires et maternelles pratiquent l'école en forêt ce qui leur permettrait aussi de profiter de cet espace. Les associations de la commune sont aussi impliquées : « Les jardins d'antan » (association de gestion de jardin partagé) pour l'entretien et la taille des arbres, le club des aînés pour des animations avec les écoles (on joue, on mange).

Ce lieu sera aussi un îlot de fraîcheur sur la zone qui ne compte que très peu d'arbre, un lieu de rencontre pour tous les administrés puisqu'il sera en accès libre. Après un réglage des terres pour aplanir la zone, des tables de pique-nique PMR seront installées, une clôture en grillage rigide avec portail (passage des machines d'entretiens) et une barrière sélective permettrait de sécuriser la zone mais de laisser l'accès libre aux usagers sur la zone. L'objectif est aussi pédagogique avec l'installation de panneaux d'apprentissage et d'informations sur les espèces d'arbres et dans un second temps, une mise en place de ruches en partenariat avec un apiculteur, de nichoirs, une sensibilisation au bien mangé (PAT) avec la confection de confitures, desserts ... par notre chef de cuisine en régie (atelier avec les écoles ou pour le restaurant scolaire).

Objectifs : Mixité social, améliorer la biodiversité sur la commune, îlot de fraîcheur, implication des écoles (maternelle, élémentaire et collège) et monde associatif.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la demande de subvention, les projets et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer et déposer tous les documents relatifs à la demande de subvention de 39565.12 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'ADOPTER le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Aménagement / VRD	57 775,00 €	Etat (DETR)	10 853,46 €	14,3%
Plantations	10 152,00 €	Région (CRST)	10 300,00 €	13,6%
Mobilier	6 152,60 €	FEADER (aide LEADER)	39 565,12 €	52,1%
Panneaux communication	1 818,62 €	Autofinancement commune	15 179,64 €	20,0%
TOTAL	75 898,22 €	TOTAL	75 898,22 €	

ARTICLE 2 :

DE SOLLICITER une subvention de 39 565.12 € HT au titre du programme LEADER soit 52.1 % du montant du projet.

ARTICLE 3 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'application des dispositions de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 045-214503278-20260928-2026_82-DE

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

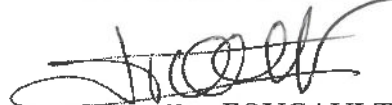
Le 28/09/2026

Le Maire

Aymeric



La secrétaire de séance


Jacqueline FOUCAULT

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux Services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 045-214503278-20260928-2026_82-DE

